

MONCHARMONT RACING TEAM

7 route du Corps franc Pommies

71400 AUTUN (France)

PORT: +33(0)607459062

Mail : moncharmونت.racing.team@gmail.com

Association de loi 1901 a but non lucratif



RÈGLEMENT

RTS 2015 OBLIGATOIRE SUR L'ENSEMBLE DES CIRCUIT FRANCAIS

II-B- En dehors des manifestations et l'article

II-B11.1 Catégorie des véhicules et listes des véhicules admis des RTS 2015.

« Il n'est pas autorisé de mélanger des véhicules à roues découvertes avec des véhicules à roues couvertes par des ailes. »

« Il n'est pas autorisé de mélanger des véhicules de type « Tourisme / GT et sport proto » dont le poids est inférieur à 800 kg »

L'ACO vous demande « IMPERATIVEMENT DE RESPECTER LES REGLES CI-DESSUS ET SERA DANS L'OBLIGATION DE REFUSER L'ACCES A LA PISTE EN CAS D'INFRACTION».

Art 1 Le participant doit être titulaire d'un permis de conduire équivalent au permis B français en cours de validité lors de l'évènement auquel il participe, il doit avoir aussi une assurance en cours de validité pour le véhicule engagé à cet évènement.

Art 2 Le participant doit assurer son véhicule en RC pour roulage sur circuit automobile à l'exclusion des épreuves sportives, courses, compétition ou essais.

Art 3 Le casque, non fourni et la ceinture ou harnais sont obligatoires pour le pilote et le passager.

Art 4 Tout véhicule ne correspondant pas aux critères techniques demandés, comme par exemple le niveau sonore imposé sur le circuit, n'aura pas accès à la piste. Dans ce cas, compte tenu du fait que les critères techniques sont connus à l'inscription, celle-ci ne sera pas remboursable et exclu de la journée.

Circuit LE MANS – BUGATTI : 100 dB

Art 5 Le participant s'engage sur le parfait état de son véhicule (pneus, freins, niveaux ...). Pour accéder à la piste, le participant aura au préalable fixé son/ses anneaux de remorquage et tous les objets non fixé dans l'habitacle doivent être retiré.

Art 6 La vérification des documents ainsi que le véhicule sera faite obligatoirement avant l'accès à la piste et nous vous remettrons les bracelets pour accéder à celle-ci.

Art 7 Le roulage sera constitué d'un roulage dit open (roulage libre) avec seulement 30 voitures maximum simultanément en piste. Lorsqu'une voiture rentre au stand, une autre prend la piste et ainsi de suite durant la journée.

Art 8 Le participant s'engage à garder sa trajectoire sur le circuit que ce soit une voiture qui a 100cv ou 500cv, la voiture voulant effectuer le dépassement sortira de la trajectoire et sera responsable du dépassement.

Art 9 Le participant ainsi que son passager s'engage à ne pas ouvrir sa fenêtre plus de 5 cm sur le circuit et il doit prévoir (en plus) des vêtements à manches longues, certain circuit l'impose.

Art 10 Tout participant s'engage à se conformer au règlement de la journée et il se porte garant du comportement de ses accompagnants.

Art 11 Le participant ainsi que ses accompagnateurs s'engagent à ne pas boire d'alcool ni a consommer de substance illicite sur l'enceinte du site du circuit, le superviseur de la journée pourra faire des tests d'alcoolémie couurant la journée.

Art 12 Le participant s'engage à être courtois envers les autres participants ainsi qu'en vers l'équipe organisateur de l'évènement.

Art 13 Le participant s'engage à respecter les drapeaux de couleur ou les feux, sur la piste.

Drapeaux jaune : incident sur la piste, ralentir, ne pas doubler

Drapeaux rouge : incident sur la piste besoin d'intervenir, ralentir, ne pas doubler, sortir de la piste et rentrer au stand.

Drapeaux noir : sortie immédiate du circuit.

Art 14 En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation.

Art 15 En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Art 16 En cas de dégâts matériels au circuit occasionnés par le participant, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation ou de remplacement (exemple utilisation de sac absorbant à cause de divers fluide sur la piste, utilisation d'extincteur, rail de sécurité, pile de pneus et tout autre infrastructure)

Art 17 En cas d'accident, le participant s'engage à ne pas prendre de photo ou de divulgué des photos de la voiture d'un autre participant.

Art 18 Le participant doit arriver entre 8h00 et 8h30 et s'engage à suivre le briefing de sécurité obligatoire à 8h40. S'il arrive en retard, il devra se présenter au superviseur de la journée pour suivre un briefing de sécurité avant d'entrer en piste.

Art 19 Les voitures d'assistances ainsi que les portes voitures sont « tolérés » sur le paddock à condition qu'ils soient bien garés et ne gênent pas les autres participants.

Art 20 Le roulage débutera a 9h00 et ce terminera vers 17h55 avec une interruption obligatoire entre 11h55 et 14h. Les horaires peuvent variés au bon vouloir du directeur de piste.

Tout écart à ce règlement entraînera une exclusion sans remboursement du participant.

Écrire la mention « lu et accepter »